

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le 19 janvier dernier, une mobilisation historique a commencé contre la réforme des retraites. Cette semaine, soit un peu plus de deux mois après, la dixième mobilisation a réuni une nouvelle fois des milliers de travailleuses et travailleurs tous secteurs confondus dans toutes les rues de France y compris dans la Manche. Malgré ces mobilisations massives, ce gouvernement et ses alliés, avec le soutien actif d'une majorité sénatoriale, continuent de faire preuve d'une surdité sans borne alors que 2 français.es sur trois, quatre salarié.es sur cinq rejettent cette contre réforme. Les artifices législatifs pour adopter cette réforme antisociale, contre l'avis d'une écrasante majorité de la population, décrédibilise la démocratie parlementaire. Ce déni de démocratie est à l'image du dialogue social dans les instances de l'éducation nationale, lequel n'existe plus depuis bien longtemps ! Pour preuve aujourd'hui des collègues démissionnent des CA face à la surdité de la hiérarchie de leur établissement, face à une administration qui n'entend pas la difficulté des collègues contraints à exercer sur des postes partagés, dont de nombreux contractuels et TZR.

Au-delà de ce constat amer, l'actualité est encore une fois fort chargée dans notre secteur professionnel. La question de la revalorisation a fait l'objet d'une parodie de concertation, dans le cadre d'une enveloppe très insuffisante. Nous réaffirmons notre exigence d'une revalorisation pour toutes et tous fondée sur de l'indiciaire et non de l'indemnitaire.

Aussi le 27 mars dernier, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, le ministère de l'Éducation nationale a présenté un texte actant la suppression de l'heure de technologie en 6^{ème}, la mise en œuvre d'une heure d'approfondissement ou le soutien et la généralisation de l'accompagnement aux devoirs. SUD Éducation a dénoncé ces mesures et avertit sur les dangers d'un système éducatif basé uniquement sur les savoirs fondamentaux. Malgré l'avis largement défavorable du CSE avec 59 voix contre le projet, 0 pour et 3 abstentions, le ministère passe une fois encore en force. La réorganisation des enseignements sans tenir compte de l'avis des personnels concernés doit cesser ! Par ailleurs, l'arrêté présenté prévoit la généralisation du dispositif Devoirs Faits qui devient obligatoire en 6^{ème} sous le nom de "l'accompagnement aux devoirs" et il s'ajoutera aux 26 heures hebdomadaires obligatoires. L'arrêté du ministère prévoit que le volume et l'organisation de l'accompagnement aux devoirs soit fixé par le chef d'établissement. Pour SUD éducation, il doit s'agir d'une compétence du Conseil d'Administration et les collèges doivent bénéficier d'une dotation intégrée dans les dotations horaires des établissements.

C'est dans ce contexte social tendu, sur fond de réformes des retraites et d'opposition massive, qu'Emmanuel Macron a aussi décidé seul de reporter les annonces concernant le SNU entre mars et juin. Cependant, le contenu de ces annonces se précise. Le SNU devrait se généraliser dès 2024, avec six départements tests puis en 2025, le SNU devenu obligatoire serait étendu à 20 départements et en 2026 à l'ensemble des départements. Il serait mis en place avec une obligation de 12 jours sur temps scolaire pour tous les jeunes en classe de seconde et première CAP. SUD Éducation réaffirme son opposition à cette opération de soumission de la jeunesse qui génère des dépenses considérables sur le dos de l'Éducation Nationale et qui participe à la pré-militarisation de la société. Ces projections sont établies au moment où dans un inquiétant rapport sur la pédopsychiatrie rendu public mardi 21 mars, la Cour des comptes a rendu public des données collectées sur l'état de santé de la jeunesse. Entre 2019 et 2021, la part des adolescents atteints d'un syndrome dépressif a plus que doublé : de 10,1 % à 22 %. En 2020, 5 % des 5-24 ans ont eu des idées ou des gestes suicidaires. Le taux de recours aux urgences pour troubles suicidaires et troubles de l'humeur chez les moins de 15 ans a aussi explosé entre 2019 et 2020 de 140 % certaines semaines. Et ce sont eux qui subissent diverses pressions dont parfois des intimidations policières voire, trop souvent, des violences policières comme l'attestent les divers enregistrements et les mises en garde d'organisations françaises et internationales !

Quand cesseront les mesures d'affichage qui ne répondent ni aux besoins des élèves ni aux attentes des personnels ? Quand cesseront les projets de destruction du système éducatif et les régressions sociales ?